Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_16-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 – 16

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.*

Absent(s) : *Madame Marie-Brigitte BRETHES, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.*

Procuration :

Secrétaire de Séance : *Claude MOREL.*

N° d'ordre : 2026-16

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_16-DE

OBJET : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un city stade – validation de l'offre du bureau d'études PermAberS

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de l'offre d'équipements à destination des jeunes de la commune, la municipalité souhaite engager un projet de création d'un city stade dans la zone du stade.

Afin d'accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de ce projet, la commune a sollicité le bureau d'études PermAberS, de Landéda, pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Cette étude a pour objectif de fournir aux élus un outil d'aide à la décision afin d'identifier la parcelle la plus adaptée à l'implantation du futur équipement, ainsi que de définir les modalités d'aménagement les plus pertinentes.

La mission proposée par le bureau d'études comprend notamment :

- un diagnostic du site et une esquisse d'aménagement,
- la proposition de deux scénarios d'implantation du city stade et l'aménagement de ses abords en lien avec le complexe sportif et les quartiers adjacents,
- une phase de concertation publique et de consultation des partenaires sur la base des deux scénarios esquissés et chiffrés,
- l'élaboration d'une faisabilité consolidée sur le scénario retenu, ainsi que la communication du projet auprès du public.

Le montant de cette mission s'élève à 12 500 € HT.

Par ailleurs, la réalisation de cette étude nécessite une mission complémentaire de relevés et d'analyses techniques, comprenant notamment :

- un relevé parcellaire (topographie, réseaux et autres composantes du site),
- une étude de gestion des eaux pluviales,
- une étude géotechnique.

Ces prestations seront réalisées par le prestataire Géo 2 Concept pour un montant total de 7 390 € HT.

Le montant total de l'étude de faisabilité s'élève donc à 19 890 € HT.

Le Maire précise également que ce futur équipement bénéficiera d'un financement de l'Amicale Laïque de Huelgoat, contribuant ainsi à la réalisation du projet.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
CONSIDERANT la volonté de la commune d'améliorer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs à destination des jeunes ;
CONSIDERANT le projet de création d'un city stade au sein de la zone du stade communal ;
CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une étude préalable afin d'identifier la parcelle la plus adaptée à l'implantation de cet équipement et d'en définir les modalités d'aménagement ;
CONSIDERANT les propositions présentées par le bureau d'études PermAberS et par le prestataire Géo 2 Concept ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	11
Voix Contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_16-DE

APPROUVE la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un city stade au sein de la zone du stade communal ;

VALIDE la proposition du bureau d'études PermAberS pour un montant de 12 500 € HT ;

VALIDE la mission complémentaire de relevés et d'analyses techniques confiée au prestataire Géo 2 Concept pour un montant total de 7 390 € HT ;

APPROUVE le montant total de la prestation, s'élevant à 19 890 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

